



CGT Educ'Action Nantes Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES  
E mail : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)  
Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

30/10/2020

A Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes

**Objet : Communication aux personnels - fonctionnement des services administratifs et techniques - Reconfinement**

Monsieur le Secrétaire Général,

Avec la dégradation du contexte sanitaire, les dernières annonces gouvernementales et la publication de la circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public donnent de nouvelles consignes qui questionnent les personnels quant au fonctionnement de leur activité professionnelle au quotidien, aux mesures de protection des personnels, à la nécessaire limitation de la circulation des personnes, et à l'organisation de l'activité des services.

La circulaire du 29 octobre précise que le télétravail redevient la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. En référence à votre réponse faite lors du CTSA du 13 octobre, compte-tenu des modalités d'équipement en matériel des agents, des possibilités des collègues de travailler sur site ou à distance et de leurs missions, des nécessaires contacts directs (principalement téléphonique) entre collègues, avec les usagers et les autres services dont les moyens (connexions, frais de téléphonie) en situation de télétravail doivent être fournis ou pris en charge par l'employeur, comment ce processus va-t-il être mis en place dans les divisions pour limiter le nombre d'agents présents sur site tout en garantissant des conditions de télétravail peu dégradées ? Au vu de l'expérience du premier confinement, il faut que les conditions matérielles et de vie des personnels soient également considérées pour éviter d'impacter la santé morale et physique des agents.

Cette question concerne également le protocole sanitaire et les modalités d'accès des personnels aux espaces de pause, de restauration interne et externe aux services. Cette question concerne aussi la protection des personnels dans le cadre des travaux du site Margueritte qui s'avèrent particulièrement bruyants puisqu'ils ont nécessité le déplacement temporaire de collègues du SEPP vers le site Houssinière cette semaine.

Concernant la protection des personnels, quand est-il fourni de nouveaux masques aux personnels, et est-il possible de reconsidérer l'équipement des personnels techniques en masques chirurgicaux pour leur faciliter leurs conditions de travail ? L'utilisation des

masques DIM initialement fournis ne sauraient être réitérée, leur traitement chimique inspirant légitimement la défiance des agents à leur utilisation.

Nous réitérons la nécessité et l'urgence de fournir des masques labiaux aux personnels travaillant au contact des collègues déficients auditifs.

La circulaire prévoit également la possibilité d'aménagements horaires pour limiter les interactions sociales dans les transports. Quelles dispositions vont être prises dans les services académiques à ce sujet ?

Concernant les personnels fragiles, le Conseil d'Etat a suspendu la restriction des critères de vulnérabilité en rétablissant les critères définis en mai 2020. Cette disposition devrait par conséquent permettre aux agents concernés de pouvoir à nouveau bénéficier d'Autorisation Spéciale d'Absence s'ils ne peuvent être placés en télétravail. Une communication est-elle prévue dans chaque division à destination des personnels déjà recensés pour éviter qu'ils viennent sur site ?

Nous demandons à ce que la communication la plus complète soit faite à l'ensemble des personnels des services afin que les consignes soient connues de chacun-e pour protéger au maximum les personnels.

Enfin, dans le cadre des préconisations de la circulaire relative au dialogue social avec les organisations syndicales, est-il prévu la mise en place d'un CTSA exceptionnel sur tous ces sujets ?

Dans l'attente des réponses que vous pourrez apporter à nos demandes, veuillez recevoir Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Les élu.es CGT Educ'Action au CTSA  
Sylvie Moreau Morgane Boyer Ronan Keromnes Hervé Guichard  
et Céline Blanchard